

DÉCONFINEMENT TRÈS PROGRESSIF À PARTIR DU 2 JUIN

La Direction a mis en place la consultation des représentants du personnel demandée par l'UDPA.



La Direction d'AXA XL a très bien réagi lors de l'annonce du confinement à mi-mars, en mettant en place rapidement et efficacement le télétravail pour la quasi-totalité des salariés. Heureusement, le télétravail était déjà bien développé dans notre entreprise, grâce à la volonté commune de la RH, des salariés et des élus.

L'exercice de sortie du confinement pour reprendre l'activité sera plus complexe. Il s'agit de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé des salariés au retour sur sites.

L'UDPA a obtenu une concertation sur les modalités concrètes du déconfinement au travers de réunions avec les organisations syndicales et la consultation des élus du **Comité Social et Economique (CSE)**.

Votre avis sur le travail à distance et le déconfinement nous intéresse, contactez-nous

L'UDPA a été entendue par la Direction pour un déconfinement progressif sur la base du volontariat.

La durée de cette période de déconfinement est encore indéterminée. La Direction envisage une reprise très progressive et le maintien du télétravail autant que possible, rejoignant en cela nos revendications.

L'UDPA a obtenu confirmation de la Direction que le choix de chaque salarié sera respecté. Chacun d'entre nous est le mieux placé pour apprécier les risques inhérents aux transports en commun, à sa situation personnelle, et à celle de ses proches.

Le retour sur site sera donc proposé sur la base du volontariat sous réserve de l'état de santé du salarié. Une expérimentation aura lieu les deux premières semaines de juin avec 80 personnes volontaires « bleues » ou « rouges » maximum. Il ne s'agira donc d'un déconfinement qu'une semaine sur deux.

L'UDPA a demandé que soit donnée la priorité à la sécurité avec le nettoyage approfondi des locaux avant la reprise et des mesures de distanciation sociales impératives dès l'accès au site :

- Marquages au sol pour un respect des distances dans les circulations, les ascenseurs...
- Postes attribués pour la journée ; suspension du travail agile.
- Mise en réserve d'un siège sur deux dans les espaces de travail et de restauration (si le restaurant d'entreprise rouvre ses portes).
- Renforcement des mesures d'hygiène : badgeuses, portiques d'accès, ascenseurs, portes, bureaux, toilettes, etc.



Sur les stocks de masques, l'UDPA a interpellé la Direction mais n'a pour le moment pas de réponse précise. Or le port des masques, associé aux autres gestes barrières, est indispensable à une protection optimale des personnes.

L'UDPA a vivement réagi sur les risques liés aux transports et les difficultés pour se procurer des masques conformes. La Direction prendra-t-elle la bonne décision d'en envoyer aux salariés volontaires pour revenir sur site ?



Cette période de confinement a montré que l'entreprise peut fonctionner à distance. **En vue de préparer l'avenir, en pensant aux mesures sanitaires qui seront sans doute à maintenir durablement, l'UDPA propose de mener dès maintenant une réflexion pour renforcer le télétravail, espacer les postes de travail et réduire notablement ou cloisonner certains espaces dans nos locaux.**

A vos côtés, chaque jour



L'ESSENTIEL D'AXA XL

PRÉSERVATION DE LA SANTÉ DES SALARIÉS PAR L'EMPLOYEUR

Une obligation de résultat pèse sur l'employeur en matière de santé des salariés.



6 semaines de travail à distance ! L'ergonomie très souvent insuffisante des postes de travail à domicile ont déjà des conséquences avec pour beaucoup d'entre vous l'apparition de troubles musculo squelettique : (douleurs lombaires et cervicales, migraines oculaires, syndrome du canal carpien...). **Les risques psychosociaux sont également présents, en particulier pour ceux qui sont isolés et pour ceux qui ont les enfants à gérer en plus du travail.**

Notre conseil : vous pouvez vous adresser au service médical, au service social ou à vos élus de l'UDPA.

La Direction a décidé de se contenter d'une incitation à la bienveillance pour l'appréciation d'objectifs forcément disproportionnés car ne tenant pas compte d'une période difficile et des efforts des salariés pour faire face.

L'UDPA met en garde la Direction sur le fort niveau de stress imposé. Stress qui s'ajoute à notre contexte particulier d'intégration et de PDV. La fixation des objectifs 2020 doit en tenir compte.



INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION VERSÉS EN JUILLET 2020

Les bons résultats de l'entreprise sont d'abord le fruit du travail des salariés

Il est donc normal de récompenser leur engagement par un bon niveau de participation/intéressement .

L'UDPA-UNSA a négocié des critères plus justes. Le taux sera connu fin mai.

Notez dès maintenant qu'en juin 2020, il vous appartiendra de choisir entre le paiement ou l'investissement de vos primes de participation et/ou d'intéressement. A défaut, la totalité sera versée dans votre PEE/PERCO.

L'UDPA espère que vous vous portez bien et vous invite à continuer à prendre soin de vous et de vos proches.

VOS ÉLUS UDP A, TOUJOURS À VOTRE ÉCOUTE :

Notre équipe <i>Pourquoi pas vous ?</i>	Frédéric ABEL	06 24 75 24 96	Serge BONTEMPS	257 87 56	Denis DERRIEN	257 95 67
	Marie-Pascale DUVERNOIS	06 71 81 33 31	Sylvie PEDRONI	06 16 74 58 13	Flora SAUVEUR	257 83 64
	Christine SORGENFRET	257 93 94	Véronique STOUKY	257 93 98	Anne-Juliette TILLAY	06 60 26 50 19
			Xavier TIRACHE	257 94 26		